



Accord Formation "2008-2011" Compte-rendu du Comité de Suivi Régional



L'alternance.

2 types de contrat alternance existent à la SNCF :

- Avec recrutement après obtention du diplôme,
- Sans recrutement après l'obtention diplôme.

↳ **Avec recrutement** : lors de la négociation de l'accord formation « 2008-2011 », nous avons dit que le chapitre sur l'alternance était un enjeu important de ce nouvel accord.

En effet, la législation en faveur de l'insertion des jeunes incite les entreprises à s'engager davantage sur cette question de l'alternance. C'est le cas à la SNCF, qui doit accueillir 3% de ses effectifs sur cette forme de contrat. De plus, dans un contexte de crise économique, financière, de crise d'un système, une entreprise publique comme la SNCF a un rôle social essentiel à jouer concernant l'intégration des jeunes.

L'alternance ne doit pas être un artifice pour différer dans le temps « l'accès au chômage », mais bien de former, de transmettre les savoirs afin de maintenir les compétences pour permettre aux jeunes l'obtention d'un emploi stable, au sein d'une entreprise publique.

↳ **Sans recrutement** : sur la région, les alternants restent dans le vivier des activités afin de pouvoir accéder à un emploi. De plus, des responsables alternances seront mis en place dans tous les établissements. Pour ce qui concerne la Direction Fret Sud-Est, là aussi un responsable alternance sera mis en place sur la DFSE. Il aura à charge de décliner les dispositions de l'accord, dans les UE, auprès des RH. La règle reste toujours fixée à 3 % minimum comme le prévoit l'accord.

Les Entretiens Individuels de Formations.

Nous constatons toujours le peu de tenue des **Entretiens Individuels de Formation**, dans bon nombres d'Etablissements. Ces entretiens sont annuels et obligatoire, ils peuvent être demandés :

- Soit par l'agent,
- Soit par le DPX.

Là encore, nous assistons à une attitude de la Direction qui consiste à s'asseoir les textes et accords en vigueur, dans l'entreprise!! Elle justifie son attitude, en se retranchant sur la fragilité de la production, due essentiellement par un manque criant d'effectifs.

Lors des prochaines réunions des Délégués du Personnels, nous devons interpeller les Directions d'Etablissements afin de faire le point sur :

- Le nombre d'EIF réalisé pour 2008,
- Le nombre d'EIF refusé pour 2008 et les motifs de refus.

La Délégation CGT : Delours Laurent, Ori André et Riba Philippe.

Marseille, le 20 Avril 2009.

19, rue Bénédict - 13001 Marseille

Sncf tél 522 771 télécopie 521 884 • PTT tél. 04 95 04 27 71 Télécopie. 04 95 04 18 84

Courriel : cgtcheminots.paca@wanadoo.fr

Site Internet : [//www.cgtcheminotspaca.fr/](http://www.cgtcheminotspaca.fr/)